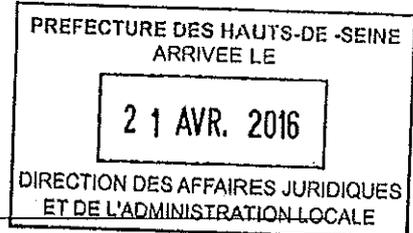


République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire  
du 11 avril 2016



Délibération n°2016/S04/003

**Objet : Vote du budget primitif de l'Etablissement Public Territorial pour 2016 et des ressources destinées à en assurer l'équilibre.**

Le 11 avril 2016, le Conseil de Territoire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Gennevilliers, sous la présidence de Mme Nicole Goueta, sa Présidente ;

Nombre de membres composant le Conseil de territoire : 80

Nombre de membres présents : 62 (*Fatima AMARIR, Sémia ANZAGH, Fatiha BACHA, Fabien BENEDIC, Mickaël CAMILLERI, Chantal COLIN, Franck DEBEAUD, Philippe DOUCET, Renée KARCHER, Marie-France LE NAGARD, Georges MOTHRON, Xavier PERICAT, Naïma RAIB, Gilles SAVRY, Rita CHRQUI-MENGEOT, Antoine DE PINS, Basile FANIER, Josiane FISCHER, Romain JEHANIN, Thomas LAM, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Delphine MERIC, Sylvie MEYNARD, Lara PARRENIN, Benoît BOULDOIRES, Anne-Christine JAUFFRET, Sylvie MARIAUD, Yves REVILLON, Henri VINCENT, Manuel ALLAMELLOU, Stéphane COCHEPAIN, Agnès DELACROIX, Jean-Pierre GARNIER, Nadoi HADRI, Alice LE MOAL, Luc MERCIER, Rémi MUZEAU, Patrice PINARD, Alexis BACHELAY, Jean-Paul BOLUFER, Yahia BOUCHOUICHA, Caroline COBLENTZ, Amélie DELATTRE, Nadia FRONTIGNY, Nicole GOUETA, Samuel METIAS, Michel MOME, Yves PIQUE, Fatoumata SOW (arrivée à 18 h 20), Marie-Lise VALLEE, Chaouki ABSSI, Grégory BOULORD, Marc HOURSON, Patrice LECLERC, Laurence LENOIR, Nadia MOUADDINE, Anne-Laure PEREZ, Délia TOUMI, Alain-Bernard BOULANGER, Christine LORIAUX, Mohamed MAAZOUZI, Pascal PELAIN.*)

Nombre de membres représentés : 15 (*Céline CHARAIX représentée par Sémia ANZAGH, Benoit CLAVEL représenté par Georges MOTHRON, Khaled EL HADDAD représenté par Fatiha BACHA, Aurélie MERGY représentée par Naïma RAIB, Philippe METEZEAU représenté par Gilles SAVRY, Anne-Sophie VUILLEMIN représentée par Fatima AMARIR, Manuel AESCHLIMANN représenté par Lara PARENIN, Marie-Do AESCHLIMANN représentée par Sylvie MEYNARD, Julie CAZABAN représentée par Thomas LAM, Eric JUSTICE représenté par Antoine DE PINS, André MANCIPOZ représenté par Rita CHRQUI MENGEOT, Guillaume MARE représenté par Basile FANIER, Samia IDRI-BAYOL représentée par Manuel*

*ALLAMELLOU, Evelyne LAUER représentée par Patrice PINARD, Rachid CHAKER représenté par Yves PIQUE)*

Nombre de membres absents : 3 (*Anne BOURDU, Leila LEGHMARA, Sébastien PERROTEL*)

Monsieur Thomas LAM a été désigné secrétaire de séance ;

## EXPOSÉ

Considérant que l'Etablissement public territorial doit adopter son budget primitif avant le 15 avril,

Considérant que le budget primitif de l'Etablissement Public Territorial pour 2016 est équilibré à un montant global de 105 309 098 euros, dont 33 000 euros en section d'investissement et 105 276 098 euros en section de fonctionnement,

Considérant un produit attendu de contribution foncière des entreprises d'un montant de 64 615 698 euros,

## LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de **Monsieur Muzeau** ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire et le projet de budget primitif de l'EPT pour l'année 2016 ;

Après en avoir débattu ;

## DÉLIBÈRE

Article unique : **DÉCIDE** d'adopter le budget primitif de l'EPT pour l'année 2016 dont la balance générale s'établit à 105 309 098 euros en recettes et en dépenses et qui comporte parmi les ressources destinées à en assurer l'équilibre un produit attendu de

contribution foncière des entreprises d'un montant de 64 615 698 euros. Le budget primitif est voté par chapitre comme suit :

### Section de fonctionnement

#### DEPENSES

Chap.	Intitulé	Montants
011	Charges à caractère général	33 344 173,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 849 727,00
014	Atténuation de produits	60 123 608,00
65	Autres charges gestion courante	3 129 003,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
022	Dépenses imprévues	195 587,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	32 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>105 276 098,00</b>

#### RECETTES

Chap.	Intitulé	Montants
73	Impôts et taxes	67 827 730,00
74	Dotations et subventions et participations	36 848 368,00
	<b>TOTAL</b>	<b>105 276 098,00</b>

Section d'investissement

DEPENSES

Chap.	Intitulé	Montants
21	Immobilisations corporelles	33 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>33 000,00</b>

RECETTES

Chap.	Intitulé	Montants
021	Virement de la section de fonctionnement	32 000,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>33 000,00</b>

Annexe : document budgétaire

Résultat des votes : adoptée à l'unanimité

Pour : 66

Contre : 0

Abstentions : 11 (Fabien BENEDIC, Chantal COLIN, Philippe DOUCET, Renée KARCHER, Romain JEHANIN, Delphine MERIC, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI-BAYOL représentée, Alexis BACHELAY, Fatoumata SOW et Laurence LENOIR)

LOI N° 82.213 du 2 MARS 1982  
ACTE REÇU PAR LE REPRÉSENTANT  
DE L'ÉTAT LE ... 22/04/2016  
PUBLIÉ LE ... 22/04/2016  
EXÉCUTOIRE LE ... 22/04/2016



Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme,  
La Présidente

